

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CLARAC
Séance du 24 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Clarac, sous la présidence de M. Jean-Paul MANENT-MANENT, Maire de Clarac, dûment convoqués le 18 juin 2025

Présent(s) : ANDRIEU Marie-José, BASS Véronique, BRU Frédéric, CAPARROS Pierre, CHAUFFOUR-PANDOLFI Isabelle, COURTEILLE Miguel, DUBERNAT Jean-Louis, MANENT-MANENT Jean-Paul, MARQUIER Henri, RECURT Myriam, REULET Yves, TESSARI Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration à :

Absent(s) excusé(s) : BRISCADIEU Thierry, MURE Marianne, SAJOUS ELIZADE Béatrice

Le secrétariat a été assuré par : ANDRIEU Marie-José

Nombres de membres en exercice :	15
Nombres de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	12
Votes Pour :	12
Votes Contre :	0
Abstention :	0
Procuration :	0
Absent :	3

Objet : Votes des subventions 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les subventions suivantes versées dans le cadre du vote du Budget primitif 2025 :

Article 1 : Décide d'attribuer une subvention de 3 250 € à l'association Pyrénées Sud Comminges Foot pour l'année 2025 ;
D'IMPUTER la dépense à l'article 65748 au budget communal.

Article 2 : Décide d'attribuer une subvention de 2 000 € au Comité des fêtes de Clarac pour l'année 2025 ;
D'IMPUTER la dépense à l'article 65748 au budget communal.

Article 3 : Décide d'attribuer une subvention de 300 € à l'association Clarac Comminges Cycle pour l'année 2025 ;
D'IMPUTER la dépense à l'article 65748 au budget communal.

Article 4 : Décide d'attribuer une subvention de 1 450 € à diverses associations qui en feront la demande pour l'année 2025 ;
D'IMPUTER la dépense à l'article 65748 au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions.

Secrétaire de séance
ANDRIEU Marie-José

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus
Le Maire,
MANENT-MANENT Jean-Paul


